

Une autorité plus grave fait aussi des vœux pour que les barrières disparaissent des temples catholiques (1). « Que » l'église soit la maison des pauvres; que toutes les barrières » s'ouvrent devant eux. Laissons-les se confondre avec les » autres fidèles. Qu'ils se trouvent réellement au milieu d'une » réunion de frères. Que rien ne les fasse rougir de leur pauvreté! Les pauvres sont les créanciers, jamais les débiteurs » de l'Église. Il faut leur donner toujours, selon les ressources, et jamais ne leur demander. S'il est vrai que l'entretien du culte et de ses ministres est à la charge du peuple » fidèle, il ne l'est pas moins que les pauvres doivent avoir » sur ce point les plus complètes immunités. »

Toutefois, il y a des circonstances où tout ce qui peut choquer la vue semble disparaître; dans nos grandes solennités, quand les multitudes affluent dans notre sanctuaire, rien n'est plus beau que cette vaste enceinte où dominent les ministres de Dieu et où se pressent des milliers de fidèles. Notre génération n'oubliera jamais les célèbres prédications de l'abbé Combalot en 1847 où les auditeurs trouvaient à peine place pour se tenir debout, ni le sacre de M^{gr} Pie, évêque nommé de Poitiers en 1849; ni les funérailles de M^{gr} de Montals, l'Athanase de notre siècle, ni toutes ces grandes solennités qui eurent lieu depuis 1855, pendant vingt ans, sous l'épiscopat de M^{gr} Regnault.

Jamais la nef de notre cathédrale ne parut plus complète que dans ces circonstances solennelles. Nos grands monuments gothiques appellent les grandes foules; leurs vastes enceintes ont été construites pour les abriter; c'est surtout alors que l'assistance est digne de la nef et le tableau conforme à l'encadrement.

(1) *Lettre synodale du Concile de Paris*. Octobre 1849, page 85.

CHAPITRE QUATRIÈME

Le Mobilier.

LE mobilier de la Cathédrale est loin d'être en rapport avec la somptuosité de l'édifice : un double vandalisme a marqué chez nous son passage ; vandalisme destructeur des révolutionnaires et vandalisme restaurateur de ceux qui ont voulu faire de la décoration. C'est là qu'il est permis de se demander comment ceux qui de tout temps devaient être les conservateurs de nos monuments religieux et les ordonnateurs intelligents de leur décoration, ont pu se rendre complices du goût détestable que des artistes dégénérés et sans foi y ont introduit?

Grâce au ciel, une ère nouvelle n'a pas tardé à luire après cette période qui suivit nos malheurs du dernier siècle. Le clergé français, forcé d'aller au plus pressé, n'eut pas d'abord la facilité de s'appliquer aux questions d'art, mais aujourd'hui, comprenant qu'il est nécessaire de diriger l'impulsion que la science archéologique donne à l'art chrétien, plusieurs évêques de France ont créé des cours d'archéologie dans leurs Séminaires. Les effets de cette sage mesure ne tardèrent pas à se manifester dans la restauration de nos édifices religieux et nous ramenèrent aux vrais types de l'art catholique. Nous ne sommes plus à l'époque où M. de Montalembert se disait avec une profonde douleur : « le clergé a été trop indifférent » à la renaissance ou à l'existence de l'élément chrétien dans » l'art (1). »

Avouons cependant que le clergé allemand et anglais a beaucoup devancé le clergé de France dans ce retour aux principes de l'art religieux; citons encore M. de Montalembert. « Un abîme sépare la France de l'Allemagne sous le

(1) *Du Vandalisme...* page 590.

» rapport de l'intelligence de l'art chrétien. M^{sr} Geissel, évêque de Spire, s'est fait un nom en Allemagne par l'histoire de sa cathédrale, et dans son mandement d'installation, il a pris pour sujet la beauté et le sens symbolique de cette célèbre église, dont il est aujourd'hui le premier pasteur. Le docteur Milner, vicaire apostolique en Angleterre et si connu par ses écrits de controverse, acquit une véritable popularité scientifique par son excellent ouvrage de Winchester. Il était beau de voir un prélat catholique consacrer sa plume et sa science à l'illustration d'une de ces grandes créations de l'ancienne foi, où ses prédécesseurs avaient célébré les pompes catholiques, mais dont les portes sont fermées aujourd'hui par l'hérésie usurpatrice. Ce sont de nobles exemples que nous ne craignons pas de proposer au clergé de France (1). » Rappelons que ces lignes ont été écrites en 1839.

Après ces généralités entrons dans le détail.

Chaire. — Durant les douze premiers siècles de l'Église, les chaires à prêcher furent inconnues : les ambons et les jubés en tenaient lieu dans les grandes églises. Dans les petites églises, on prêchait du palier de l'autel. Ce ne fut que dans la seconde moitié du XIII^e siècle que les chaires commencèrent à se dresser dans la nef des églises ou des baptistères ; la plus ancienne est celle du baptistère de Pise ; elle date de 1260. Celle de la cathédrale de Sienne si célèbre dans l'histoire de l'art fut commencée en 1266.

Les anciennes chaires à prêcher sont toutes en pierre ou en marbre comme les anciennes chaires pontificales. Ce n'est qu'à la fin du XV^e siècle qu'on commença à les exécuter en bois. Au XVI^e siècle on vit des chaires en terre cuite et en bronze doré (2).

(1) *Du Vandalisme dans l'art*, par M. le comte de Montalembert, page 174.

(2) Saint Charles Borromée fit placer dans sa cathédrale de Milan, deux chaires en bronze doré et couvertes de bas-reliefs ; on les y voit

La cathédrale de Chartres avait déjà une chaire à prêcher en l'année 1610 : le doyen du Chapitre, Robert Bouette, fit ériger cette chaire pour les prédications des stations de l'Avent et du Carême et attacha à cette fondation une pension de cinq cents livres tournois. Entièrement mutilée pendant la grande Révolution, elle fut remplacée par celle que nous voyons aujourd'hui, et qui remonte à l'année 1811. Si l'on en juge par un dessin de Rigaud, gravé par lui-même en 1766, la chaire du XVII^e siècle était assez simple ; celle du XIX^e siècle est comme celle qui l'a précédée du côté de l'Épître, conformément à la règle qui régit les églises cathédrales, et la raison en est que le trône épiscopal qui prime tous les autres sièges doit se trouver du côté de l'Évangile. Dans les collégiales et les églises paroissiales la chaire est placée du côté de l'Évangile, ainsi que l'a décidé plus d'une fois la Congrégation des Rites (1).

Notre chaire n'est point dans le style du XIII^e siècle, le tout est décoré en style grec classique. Elle est appliquée à la quatrième colonne de la nef, c'est-à-dire au milieu du vaisseau, comme la chaire du XVII^e siècle, dont elle a pris la place : elle a été faite par un menuisier de Chartres nommé Guittard, et a coûté 3,000 francs. Elle ne ressemble en rien aux chaires merveilleuses que l'on admire en Belgique, en Allemagne et en Italie. Elle se compose de quatre parties : 1^o d'un double escalier qui rappelle celui des Jubés (2) ; 2^o d'une cuve sphéroïdale timbrée antérieurement d'une *sancta camisia* entre une branche de lis et une branche de roses, elle se termine par un cul-de-lampe richement sculpté ; 3^o d'un dossier convexe décoré de bas-reliefs et de moulures servant de transition architectonique entre la cuve et l'abat-voix ;

encore. On cite également une chaire de terre cuite émaillée qui porte la date de 1565, exécutée par le potier Melchior.

(1) Voir entre autres décisions celle *in causâ Andegav*, du 20 février 1862.

(2) Aux jubés et aux ambons, il y avait généralement deux escaliers : l'un servait au sous-diacre pour la lecture de l'épître, l'autre au diacre pour l'évangile. Les deux escaliers de nos chaires sont ainsi justifiés.

4° d'un abat-voix circulaire surmonté d'un ange portant la trompette du jugement et le livre de vie (1).

La chaire a son symbolisme : « La chaire dans l'église est » l'image de la vie des parfaits, dit Guillaume Durand, et elle » est ainsi appelée parce qu'elle est en évidence dans un lieu » public. Car nous lisons que *Salomon fit une estrade en cuivre et la plaça au milieu du temple et montant dessus, il étendit ses mains et parla au peuple de Dieu*. Esdras fit » aussi une estrade de bois pour prêcher et lorsqu'il était » dessus il se trouvait plus élevé que le reste du peuple (2). »

Banc de l'œuvre. — Vis-à-vis de la chaire, il y a le banc de l'œuvre, c'est-à-dire un meuble large, commode, spacieux, de style ogival, mais d'une valeur artistique contestable en quelques-unes de ses parties; il a coûté près de 10,000 francs. La menuiserie a été exécutée en 1839 par Bravet, menuisier chartrain, les sculptures sont dues à M. Pyanet, de Paris. Sur la face externe de la table on voit trois médaillons sculptés en bas-reliefs. Dans celui du milieu Marie porte sur son bras droit le divin Enfant, et au-dessus de sa tête deux anges tiennent une couronne royale; dans le médaillon de gauche par rapport au spectateur, il y a saint Joachim avec une palme à la main, et dans celui de droite on voit sainte Anne joignant les mains. Les trois statues ont les pieds nus contrairement aux règles iconographiques; une autre faute, c'est d'avoir attribué à saint Joachim une palme, attribut spécial des

(1) Les abat-voix datent du XV^e siècle : il y a un abat-voix à la magnifique chaire de la cathédrale de Vienne, en Autriche, qui a été exécuté en 1430; on en voit aussi aux chaires de Strasbourg, de Vitré et de Saint-Lô qui remontent à la même époque. Les abat-voix ne devinrent d'un usage général qu'à la fin du XVI^e siècle et pendant le siècle suivant. Sous Louis XIV l'usage en était assez répandu; il se popularisa sous Louis XV et devint une nécessité sous l'Empire. — Les abat-voix du XV^e siècle ont généralement la forme d'un clocheton ou d'un pinacle ajouré. Les chaires néo-gothiques en sont décorées.

(2) *Rationale*, lib. I^{er}, caput 1., Cf. *du Symbolisme dans les églises*, traduit par le chanoine Bourassé, page 289.



BAS-RELIEF PLACÉ AU DOSSIER DU BANC DE L'ŒUVRE

martyrs. Quand est-ce que nos artistes français sauront donner à leurs statues le dessin et l'exactitude iconologiques des Allemands ?

Le dossier est orné d'un bas-relief allégorique qui rappelle l'incendie de 1836. Marie protectrice de la cité chartraine est debout sur des nuages; elle tient enchaîné le démon de l'incendie; à ses pieds, l'ange gardien de la ville demande à Marie ses ordres pour éteindre l'incendie qui consume la cathédrale; dans les airs on voit des anges qui versent de l'eau sur les flammes dévorantes. Ici encore, le sculpteur méconnaissant les règles iconographiques a donné à Marie deux attributs de la divinité, savoir: le nimbe crucifère et la nudité des pieds.

Sous le bas-relief, on lit une inscription latine due à la plume de M^r Clausel de Montals; elle est gravée sur une table de marbre noir en lettres majuscules et dorées, la voici :

DÆMONEM IN HANC ÆDEM SACRAM FLAMMAS EJACULANTEM,
JAMQUE PER TURRES ET TABULATA HORRIFICE DEBACCHANTEM
MARIA, INJECTO FRENO, COERCET. ANGELUS, URBIS CUSTOS, UT SIBI LICEAT
ILLAM CONTRA IGNES TUTARI A VIRGINE ROGAT, ANNUIQUE DEIPARA.

MISERICORDIÆ DOMINI QUIA NON SUMUS CONSUMPTI (THREN. III, 22).

PRÆDICTUM INCENDIUM ACCIDIT DIE IV JUNII MDCCCXXXVI.

Le dossier est couronné d'une espèce de dais avec moulures et pinacles qui rappellent le XVI^e siècle.

On sait que les bancs de l'œuvre ou de la fabrique n'existent qu'en France: Nous les trouvons fréquemment cités dès le XVII^e siècle, sous le nom de *bancs de la marelle* (des marguilliers): c'est généralement là que, dans les paroisses rurales, se tenaient les assemblées paroissiales. En parlant de ces bancs gallicans, M^r Barbier de Montault dit avec raison: « Il y a de grands abus à cet égard: bancs et » agenouilloirs sont rembourrés, garnis de velours, mis en » évidence au milieu de la nef, avec une espèce d'autel » en avant. Croix et chandeliers doivent disparaître: le banc » sera tourné vers l'autel. Les marguilliers ne sont pas là

» pour parader et se faire voir (1). » Voilà un langage un peu sévère, mais très sensé. Sera-t-il entendu ?

Orgues.—L'invention des orgues remonte avant l'ère chrétienne à une haute antiquité; c'est seulement en l'année 660 après J.-C. que l'emploi en a été autorisé dans l'Église par le pape Vitalien (2).

A quelle époque devons-nous attribuer l'établissement de notre orgue, ce meuble le plus important de la cathédrale, qui occupe une place si considérable dans la sixième travée de la nef principale, du côté de l'épître? Nous affirmons qu'il y avait des orgues à Chartres dès le XIII^e siècle. Car nous possédons une lettre de saint Louis datée de Limours, 1269, dans laquelle le Chapitre est invité à lever l'interdit qui pesait sur la ville et le comté de Chartres depuis 1268, et à rétablir les *orgues*, le crucifix et l'usage des sacrements, à l'occasion du pèlerinage que le roi se proposait de faire à Notre-Dame avant son départ pour sa seconde Croisade; mais les orgues dont il est ici question ne peuvent se rapporter à nos grandes orgues actuelles; durant le Moyen-Age, les orgues d'église étaient rares et seulement portatives.

Au XIV^e siècle, en 1349, nous apprenons qu'au chapitre général de Saint Jean, il fut ordonné que des orgues seraient faites avec l'argent des legs d'Étienne Belot, augmenté de cent livres parisis des fonds de l'Œuvre ou Fabrique de l'église, et de trente livres données par les chanoines Louis de la Vieuxville et Erard de Dicy. Cette décision ne fut pas exécutée immédiatement, car ce fut seulement en 1353 que Jean de Châteaudun, enfant d'aube, fut envoyé à Paris pour apprendre à jouer de l'orgue; une indemnité lui était allouée par le Chapitre, pendant qu'il se perfectionnerait dans son art. A cette époque les orgues étaient encore mobiles: nous

(1) *Traité pratique de la construction, etc.*, page 289.

(2) Benoît XIV (1675-1755) parlant de l'utilité des orgues cite ce passage de Suarez (1548-1647): *Ille sonus (organorum sine cantu) fit ad solennitatem et reverentiam ipsius officii et ad levandos animos fidelium, quo facilius ad devotionem assurgant.*

voyons en effet qu'en 1357 le Chapitre recommande aux clercs de l'œuvre le *placement* de ce petit orgue (1).

Dans les dernières années du XV^e siècle, les orgues devinrent plus communes et prirent des proportions considérables; leur facture avait fait d'immenses progrès : les registres étaient inventés, les tuyaux de bois et d'étain avaient succédé à ceux de cuivre dont le son aigre était loin de charmer les oreilles; les touches dont le nombre jusque-là n'avait varié que de 9 à 16 s'étaient multipliées, les soufflets au contraire qui étaient fort nombreux se trouvaient réduits à 3 ou 4.

Les chanoines de Chartres, si zélés pour la pompe liturgique et toujours attentifs à ce qui pouvait augmenter la gloire de leur basilique, furent des premiers à adopter les orgues aux vastes dimensions; dès lors nous eûmes l'orgue chartrain qui nous semble un des plus anciens de la France. Son caractère architectonique dit hautement qu'il a dû être exécuté dans la seconde moitié du XV^e siècle ou dès le commencement du XVI^e. Les historiens sont loin d'être d'accord, mais ce qui doit mettre fin à toute hésitation sur ce point, ce sont deux documents indiqués, il y a peu de temps, par M. l'archiviste d'Eure-et-Loir. Le premier document est un marché passé le 11 avril 1475, entre le Chapitre et frère Gombault Rogerië, de l'ordre des Frères Prêcheurs, pour fourniture en deux années d'un orgue « de 16 piez de principal à » double parement, ainsi que les grands orgues de Saint- » Pierre de Poitiers, le dit corps d'orgue à 3 tourelles et 2 » mictres, et à chacun montant un ange qui tiendra un » écu; et le tout aussi bel ou plus que menuiserie d'orgue » qui soit en ce royaume, moyennant 550 livres tournois. »

L'autre document est une convention du 14 octobre 1481 avec maistre Gauthier le Marays, ouvrier à faire orgues. Il s'engage à compléter le travail du frère dominicain et à réparer le clavier qui sera si doux et si obéissant qu'on en pourra jouer aussi facilement que du petit orgue, le tout de-

(1) *Histoire de Chartres*, par M. Lépinos, tome I^{er}, page 221.

vait être prêt devant la Notre-Dame de mars prochain, moyennant quoi maître Gauthier recevra la somme de cinquante-cinq écus d'or; il devra en outre réparer le petit orgue du lutrin (1).

Enfin, pour ce qui regarde la décoration du mécanisme nous possédons aux Archives un marché passé entre le Chapitre et un menuisier, Rolland Foubert, daté de 1544. Il est question de « deux culs-de-lampes pour deux grosses tours, » six chapiteaux, tant pour les gros tuyaux que pour les aul- » tres quatre tuyaux, quatre revestements de tuyaux, deux » enfants nuds de quatre piedz et demi de haut, deux aigles, » six arcz-boutans, vingt-quatre couronnements pour les » piedz des tuyaux et six arcz-boutans pour les tours car- » rées (2). »

Le grand orgue a-t-il toujours été à sa place actuelle, dans la sixième travée de la nef principale?

Sébastien Rouillard nous dit, page 164 de sa Parthénie, « que les orgues qui étoient au bas de l'église sur la porte » occidentale auroient été par nécessité rapprochées à l'ar- » cade méridionale plus proche du poulpitre, parce qu'il y a » en tout temps si grande affluence et si grand bruit du peu- » ple que l'on s'entend mal aisément en les psalmodies et » chants alternatifs; » mais il ne donne aucune preuve à l'appui. Nous pensons au contraire que le grand orgue n'a jamais cessé d'occuper la place qui lui avait été donnée en 1475. Il est vrai qu'un marché eut lieu avec Jean de Beausse, maître maçon, pour faire un poulpitre de pierre à l'antique entre les deux clochers au bas de la nef, au-dessus de la porte royale; mais c'était bien postérieurement à 1475, et de plus ce projet fut abandonné (3).

Il y a dans un orgue deux parties bien distinctes : le buffet qui est l'accessoire et l'instrument lui-même avec tout son

(1) Ces deux marchés, heureusement retrouvés par M. Merlet, ont été reproduits dans le Bulletin archéologique des Comités historiques.

(2) *Inventaire sommaire*, page 31.

(3) Premier volume de la *Monographie*, page 166.